

explicites du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), qui a dit ceci:

[Français]

«C'est mon rôle en tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de lancer les signaux et les initiatives qui renforceront le rôle de la famille et qui lui donneront de plus en plus d'importance qu'auparavant dans la société.»

Monsieur le Président, nous, en tant que femmes, nous sommes peu nombreuses encore à la Chambre des communes, nous sommes peu nombreuses au gouvernement, nous sommes aussi peu nombreuses dans l'opposition, mais je peux vous assurer qu'il y a des milliers et des milliers de femmes, de familles moins bien nanties, des familles moyennes, des femmes à revenu moyen au Canada qui attendaient de ce gouvernement de vraiment reconnaître sa promesse en ce qui a trait à l'universalité, et surtout à l'universalité en ce qui concerne les allocations familiales.

[Traduction]

Il y a peu de femmes à la Chambre, monsieur le Président, trop peu de femmes des deux côtés de la Chambre; mais il y en a des millions dans le pays qui sont représentées par une myriade d'organismes qui attendaient du gouvernement actuel qu'il tienne ses promesses sur la question de l'universalité. Elles ont cru le premier ministre lorsqu'il a déclaré sur un ton tellement convaincant que l'universalité était un dépôt sacré, tout comme les personnes âgées l'ont cru lorsqu'il a déclaré à Sherbrooke que l'on ne toucherait pas aux pensions de vieillesse. Or, nous voyons non seulement le premier ministre mais aussi le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et la ministre d'État aux Finances (M<sup>me</sup> McDougall)—tous les députés ministériels—intervenir pour tenter de convaincre les Canadiens que ces réductions des allocations familiales qui frappent les familles qui sont le moins en mesure de payer peuvent se justifier dans le cadre de notre croisade contre le déficit.

Le premier ministre n'a pas parlé du déficit pendant la dernière campagne électorale. Il a en fait promis à la Chambre qu'il ne rembourserait pas le déficit sur le dos de nos personnes âgées, de nos enfants et de nos familles. Les Canadiens se demandent cependant pourquoi le gouvernement actuel ne peut pas trouver d'argent quand il s'agit de réduire de 3 p. 100 l'indexation des allocations familiales et quand il s'agit d'imposer une taxe de 10 p. 100 sur les médicaments—des médicaments dont certains Canadiens ont besoin pour survivre. Je veux parler des plus de 2,000 médicaments qui sont encore frappés d'une taxe en vertu des dispositions odieuses en matière d'assurance-maladie qui ont été présentées dans le budget. Les Canadiens attendent encore du gouvernement et du premier ministre qu'ils respectent leur parole. Malheureusement, en ce jour anniversaire de l'accession au pouvoir du premier ministre et des membres de son cabinet, tout ce que nous pouvons dire de ce côté-ci de la Chambre au nom des Canadiennes, c'est que les électeurs ont été trahis. Le gouvernement actuel a trompé et dupé les Canadiens. Les députés ministériels interviendront les uns après les autres pour prétendre que le gouvernement n'en a pas les moyens et que tout cela est la faute des méchants libéraux. Cet argument ne tient malheureusement pas debout quand nous voyons que le gouvernement a un milliard de dollars pour tirer les banques

### *Allocations familiales—Loi*

d'affaire à cause de l'ineptitude non seulement de la ministre d'État aux Finances et du ministre des Finances (M. Wilson) mais du premier ministre lui-même qui a pris la décision de tirer ces banques du pécuniaire au coût de un milliard de deniers publics. Après cela, le gouvernement a le culot de dire aux Canadiens qu'il n'a pas les moyens de payer des allocations familiales à nos familles qui vivent d'un revenu annuel de \$15,000 seulement.

Le projet de loi dont nous sommes saisis renferme une autre disposition particulièrement bâclée ou ridicule. Étant donné que je sais que je suis pressée par le temps aujourd'hui et que je poursuivrai demain, je voudrais signaler aux ministériels qui, sans aucun doute, n'ont pas eu la possibilité de lire ce projet de loi que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a non seulement décidé d'appliquer dans le domaine des allocations familiales des compressions qui toucheront les familles touchant \$15,000, \$20,000 et \$25,000 par année, mais qu'il a réussi également à glisser en douce dans cette mesure un article particulièrement curieux dans lequel il demande qu'on lui donne maintenant le droit de déterminer quand un enfant est présumé mort. Je veux parler de l'article 5 qui modifie l'article 15.1 de la Loi et dans lequel le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social propose maintenant que contrairement à la procédure juridique établie en vertu de laquelle les tribunaux déclarent qu'il y a présomption de décès après une période de sept ans, on lui confère maintenant ce droit et cette responsabilité. Il n'y a que le conservateur pour avoir l'arrogance non seulement de prévoir une disposition qui donne au ministre le droit de délivrer un certificat de présomption de décès, mais également de conférer à ce ministre le pouvoir de déclarer que l'enfant n'est pas mort, après l'émission du certificat. Si le ministre juge que l'enfant est mort, il peut délivrer un certificat de présomption de décès précisant la date. Si la date est inexacte, il se donne le pouvoir également de choisir une seconde date de décès. Si par hasard, il est déterminé que, en fait, l'enfant est toujours en vie, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se donne les pouvoirs de le ressusciter, comme Lazare. Il sera en mesure de révoquer le certificat de présomption de décès. C'est pousser la notification d'opposition du gouvernement un peu loin. Je tiens à dire au ministre qu'avant d'essayer de glisser un tout nouvel article dans le projet de loi qui était censé porter précisément sur des questions budgétaires, il devrait donner à des organismes comme Justice for Children et Child Find Ontario Incorporated la possibilité de formuler leurs observations sur ce qui constitue une dérogation évidente aux précédents actuels ce que notre parti n'acceptera pas.

J'espère que le ministre aura la possibilité de répondre à cela. Je sais que je poursuivrai mes observations demain. J'attends des éclaircissements de la part du ministre au sujet du pouvoir qu'il a de ressusciter les gens.

● (1700)

[Français]

**Le président suppléant (M. Charest):** Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.